



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

N°26/043

Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située en Quai du Rhin sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5358 et en vue de l'implantation d'une activité de stockage du matériel de nettoyage.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société **GSF NEPTUNE**, ayant son siège social 40 rue Victor Hugo – 76230 BOIS GUILLAUME, SIREN n°306 04 504 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société GSF NEPTUNE ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 25-038 portant sur la dépendance susvisée le 15 octobre 2025.

Description de la dépendance :

- Une cellule de stockage d'une superficie de 31,56 m²,
- Une cellule de stockage d'une superficie de 23,95 m².

Durée de la convention : 3 ans environ à compter du 28 février 2025

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 25-038 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.